

## Dispositifs concernés

- PEE / PEG / PEI
- Participation
- PERCO / PERCOI / PER COL / PER COL-I

## Remboursement par courrier

Remplissez le bulletin de correspondance joint à votre relevé ou sur demande auprès de notre serveur vocal.

Cochez :

- le motif DC en cas de décès du conjoint de l'épargnant ou de la personne qui est liée par un PACS.

Puis renvoyez-le, accompagné des justificatifs et de votre copie de pièce d'identité, à l'adresse indiquée.

## Date de validité de la demande

La demande de déblocage peut intervenir à tout moment.

## Principaux évènements exclus

(liste non exhaustive)

- Décès d'un enfant ou d'un parent
- Décès d'un concubin
- Décès d'un ex-conjoint

Mise à jour : 2024

Les informations mentionnées dans ce document vous sont communiquées à titre indicatif et sont susceptibles d'évoluer, notamment par voie législative ou réglementaire. Conformément à la réglementation en vigueur, CA Titres se réserve le droit de demander des pièces justificatives complémentaires, en vue d'apprécier la légitimité d'une demande de déblocage.

## Caractéristiques

En cas de décès du conjoint ou personne liée par un Pacs, seul un remboursement total de l'épargne est possible.

La demande peut intervenir à tout moment.

## Justificatifs à joindre à la demande de déblocage

**Décès du conjoint de l'épargnant ou de la personne qui lui est liée par un PACS:**

- L'acte de décès délivré par la mairie, et la photocopie du livret de famille prouvant la qualité de conjoint survivant.
- ou la copie de l'attestation d'inscription d'un PACS délivrée par le greffe du tribunal d'Instance qui a enregistré la demande.
- ou un extrait d'acte de naissance mentionnant la déclaration de PACS, et la photocopie recto-verso d'une pièce d'identité en cours de validité de l'épargnant.

